



Politique de la ville : les agglomérations remplissent des fonctions éminentes

Marie-Odile Novelli, vice-présidente de la Région Rhône-Alpes déléguée aux solidarités, à la politique de la ville et au logement, répond à trois questions sur la place des agglomérations en matière de politique de la ville.

Alors que le conseil régional redéfinit sa politique de solidarité territoriale, comment intégrer la place et le rôle des agglomérations ?

C'est au niveau de l'agglomération que se trouvent des solutions pour des problèmes majeurs – emploi, logement, déplacements – de vie quotidienne dans les quartiers populaires. En matière d'emploi, nous héritons d'une situation où les zones d'activité économique et les zones d'habitat sont séparées. Les décisions de localisation des entreprises sont décidées par les agglomérations qui peuvent judicieusement tenir compte de l'accès des personnes habitant les quartiers populaires : par une implantation à proximité, par l'accès en transports en commun, par une anticipation des formations, par la mise en relation de l'offre et de la demande... Pour le logement, chacun convient aujourd'hui de l'importance de la mixité sociale, dont la diversité de l'habitat est un facteur clé. Or, le Programme local de l'habitat (PLH) voire le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui orientent les décisions dans ce domaine, sont également élaborés et mis en place par les agglomérations. Enfin, concernant les transports en commun – tram et métro qui sont les plus rapides, les plus confortables, et qui bénéficient du meilleur cadencement – desservent encore trop peu les quartiers populaires et restent encore structurés selon une logique centre-périphérie. Continuer à améliorer la situation passe par une série de décisions (Plans de déplacements urbains, investissements...) prises par les autorités organisatrices des transports au niveau de l'agglomération, une fois de plus.

Quelle vision avez-vous du rôle des agglomérations dans le pilotage et la conduite de démarches de solidarité territoriale, alors que le jeu d'acteurs se recompose ?

La Région s'inscrit dans une logique de subsidiarité. La politique de la ville doit être le volet « solidarité » d'un projet dont nombres d'actions n'ont de portées qu'à l'échelle du bassin de vie, comme je l'indiquais plus haut. Inversement, c'est à l'échelle d'une commune, voire d'un quartier que se construisent les projets de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Dans cet enchevêtrement de niveaux, les agglomérations remplissent des fonctions éminentes.

D'abord la conduite de projet dans leurs champs de missions propres. Ensuite, l'appui aux communes, tant en termes de montage de dossiers administratifs que de conseil et de mise en relations d'acteurs. Enfin, une fonction de coordination et de représentation à l'égard des partenaires extérieurs.

La volonté première du gouvernement, tant concernant les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) que les opérations financées par l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru), est de supplanter l'agglomération comme interlocutrice pour ne s'adresser qu'aux communes. Il en résulte un tête-à-tête inégal entre une énorme agence d'État et un maire. En outre, juger la pertinence du détail d'un projet depuis Paris est illusoire. C'est pourquoi, la Région s'est opposée à cette vision, en lien avec les agglomérations de Lyon et Grenoble notamment. Les agglomérations sont les partenaires privilégiées de la Région. On peut construire un projet avec les 20 ou 30 agglomérations qui portent des Cucs, pas avec chacun des maires des 150 communes qui les composent. L'État est en train d'évoluer et c'est une bonne chose.

Quelles sont les lignes stratégiques d'action du conseil régional pour la période à venir, de ce point de vue ?

Depuis plusieurs mois, la Région négocie fermement avec l'État. À l'écoute des agglomérations, la Région entend offrir une véritable suite aux contrats de ville, ce qui suppose des améliorations essentielles aux propositions de Cucs sur la géographie, les thèmes, les financements... Parce qu'elle a apporté 100 millions d'euros dans les contrats de ville, qu'au minimum elle maintiendra son niveau d'engagement pour la prochaine génération de contrats et qu'elle s'est engagée pour 210 millions en renouvellement urbain, la Région pèse dans la définition du cadre des Cucs en Rhône-Alpes. Dans ce domaine aussi, la position de l'État est en passe d'être infléchie. La prochaine échéance est la validation des propositions améliorées de l'État régional (Sgar) par les préfets des différents départements, ainsi que la répartition des crédits. L'enjeu est d'obtenir une équité entre les agglomérations. ■

Marie-Odile NOVELLI